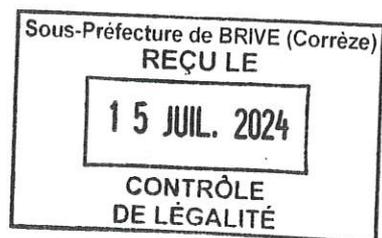




Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre et le 09 du mois de juillet à 20 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres votants : 14 (3 pouvoirs)

PRESENTS : CARON Christophe, Pierre MACHE, Nicolas TARDIF, Isabelle SEGUY, Marie-Laure LEGER, Hervé BONAUD, Emmanuelle DUPUY, Dominique DEVILLERS, Isabelle VIRONDEAU, Murielle GENTE, Stéphane LARCIER

MEMBRES ABSENTS Alexandre TRONCHE, Ivan RICORDEL (pouvoir S. FARGE), Emmanuelle DUPUY (pouvoir N. TARDIF) Dominique DEVILLERS (pouvoir C. CARON)

Secrétaire de séance : Stéphanie CISCARD

Date de convocation : 3 juillet 2024

DELIBERATION N° 2024.46 maîtrise d'œuvre aménagement de la cour de l'école primaire et de ses abords

Monsieur le maire expose que le projet d'aménagement de la cour de l'école primaire et de ses abords nécessite d'avoir recours à une mission de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu du projet de création du préau, les cabinets consultés devront comporter dans leur équipe un architecte.

Une consultation a été engagée auprès de 3 cabinets :
les bureaux A2i/Saltus, le bureau Etudis, le bureau Ingiter.

M. le Maire donne communication des offres reçues :
Ingiter : offre de 24000.00 TTC
A2i/Saltus : 21264.00 € TTC
Le cabinet Etudis n'a pas souhaité remettre d'offre.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Valide l'offre des bureaux A2I/ Saltus pour un montant TTC de 21 264 €
- Donne pouvoir au maire pour signer toutes pièces se rapportant à la mission de maîtrise d'œuvre
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget

Pour extrait conforme

Le maire

Christophe CARON



Suffrages exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

